

# VILLE DE MARNAY

## CONSEIL MUNICIPAL

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2009

#### Sous la présidence de M. Vincent BALLOT.

13 conseillers présents:

FASSET J-Louis, GIRARD Bernard, MANDRET Serge, MARTIN Christian, MORCHE Bernard, MOUCHOT Yves, RIETMANN Michaël, STARKE Jean-Marc et VIEY Rémi .  
BONNET Monique, BOUCHASSON Laurence, DA SILVA Claire et MADIOT Bernadette.

Pouvoir :

THIELLEY Pascal pour MORCHE Bernard.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BOUCHASSON

#### Ordre du jour :

- Comptes administratifs 2008 ;
- Budgets primitifs 2009 : Commune - Service des Eaux - Service Assainissement ;
- Augmentation du prix de l'eau ;
- Vote des taux d'imposition ;
- Demande de subvention pour ouverture de classes primaire et maternelle ;
- Demande de subvention pour réfection de la cour de l'école maternelle ;
- Demande de subvention pour pose de bordures de trottoirs ;
- Questions diverses.

\*\*\*\*\*

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance. Aucune remarque particulière n'a été faite.

Modification de l'ordre du jour : M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations concernant l'affectation du résultat et les indemnités des élus.

Aucune objection n'est faite.

#### **I - Comptes administratifs 2008 .**

M. le Maire procède à la lecture des différents comptes administratifs et explique le détail :

#### **Comptes administratifs 2008**

#### **COMMUNE**

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
766 263,71 €	999 686,63 €	919 329,35 €	773 659,55 €
<b><u>Excédent : 233 422,92 €</u></b>		<b><u>Déficit : 145 669,80 €</u></b>	

**Excédent global : 87 753,12 €**

Restes à réaliser (au 31/12/2008) : dépenses d'investissement : 39 312 €

Nouveaux résultats : **Déficit d'investissement : 184 981,80 €**

**Excédent global : 48 441,12 €**

## SERVICE DES EAUX

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
77 634,70 €	147 135,90 €	75 255,45 €	78 877,28 €
<b><u>Excédent : 69 501,20 €</u></b>		<b><u>Excédent : 3 621,83 €</u></b>	
<b><u>Excédent global : 73 123,03 €</u></b>			

## SERVICE ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
125 096,12 €	145 594,15 €	119 436,25 €	131 402,89 €
<b><u>Excédent : 20 498,03 €</u></b>		<b><u>Excédent : 11 966,64 €</u></b>	
<b><u>Excédent global : 32 464,67 €</u></b>			

Restes à réaliser : dépenses d'investissement : 100 000 €  
recettes d'investissement : 90 000 €

Nouveaux résultats : **Excédent d'investissement : 1 966,64 €**

**Excédent global : 22 464,67 €**

### Passage au vote :

Conformément à la loi, M. le Maire ne participe pas au vote et laisse le conseil municipal se prononcer sur les comptes administratifs et les comptes de gestion.

**Les trois comptes administratifs et comptes de gestion 2008 sont adoptés à l'unanimité.**

### Affectation des résultats.

Lecture est faite des différentes affectations des résultats de fonctionnement.

#### Affectation du résultat de l'exercice 2008 de la Commune :

Excédent de fonctionnement :	233 422,92 €
Déficit d'investissement :	145 669,80 €
Reste à réaliser :	39 312 €
<b>Nouveau déficit d'investissement :</b>	<b>184 981,80 €</b>

Affectation de la somme de 145 669,80 € à la section d'investissement

Affectation de la somme de 48 441,12 € à la section de fonctionnement.

#### Affectation du résultat de l'exercice 2008 du Service des Eaux :

Excédent de fonctionnement :	69 501,20 €
Excédent d'investissement :	3 621,83 €

Affectation de la somme de 3 621,83 € à la section d'investissement

Affectation de la somme de 69 501,20 € à la section de fonctionnement.

Affectation du résultat de l'exercice 2008 du Service Assainissement :

Excédent de fonctionnement :	20 498,03 €		
Excédent d'investissement :	11 966,64 €		
Reste à dépenser :	100 000 €	Reste à recevoir :	90 000 €
<b>Nouvel excédent d'investissement :</b>	<b>1 966,64 €</b>		

Affectation de la somme de 1 966,64 € à la section d'investissement

Affectation de la somme de 20 498,03 € à la section de fonctionnement.

**Les trois affectations du résultat sont approuvées à l'unanimité.**

**II - Budgets primitifs 2009 : Commune - Service des Eaux - Service Assainissement**

M. le Maire procède à la lecture des différents budgets primitifs et explique le détail :

**Budgets primitifs 2009**

**COMMUNE**

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
992 881 €	992 881 €	1 330 193 €	1 330 193 €
<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
992 881 €	992 881 €	1 330 193 €	1 330 193 €
Dans lesquels on trouve :		Achats biens :	Subventions :
Charges générales (personnel, chauffage, éclairage ...): 693 531 €	Services : 57 700 €	96 900 €	336 871 €
Charges financières : 69 000 €	Impôts : 409 214 €	Travaux en cours : 774 400 €	Emprunts : 479 000 €
	Dotations : 360 386 €		

**SERVICE DES EAUX**

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
199 732 €	199 732 €	248 405 €	248 405 €
<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
199 732 €	199 732 €	248 405 €	248 405 €
Charges générales et de personnel : 54 252 €	Vente de l'eau et branchements : 118 600 €	Travaux : 221 030 €	Subventions : 82 104 €
Intérêts : 4 600 €		Remboursement des emprunts : 7 900 €	Emprunts : 70 000 €

## SERVICE ASSAINISSEMENT

<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
166 387 €	166 387 €	571 789 €	571 789 €
<u>Fonctionnement</u>		<u>Investissement</u>	
<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
166 387 €	166 387 €	571 789 €	571 789 €
Charges générales et de personnel : 62 942 € Intérêts : 16 200 €	Taxes et redevance : 125 200 € Subventions : 14 189 €	Remboursement des emprunts : 17 700 € Travaux : 498 800 €	Subventions : 152 878 € Emprunts : 310 000 €

Passage au vote :

**Les trois budgets primitifs 2009 sont adoptés à l'unanimité.**

### **III – Indemnités des élus.**

Les conseillers municipaux de toutes les communes peuvent bénéficier d'indemnités de fonction.

Le conseil municipal peut voter, dans le respect de l'enveloppe indemnitaires globale, c'est-à-dire l'enveloppe constituée des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice, l'indemnisation d'un conseiller municipal au titre d'une délégation de fonction.

Du fait de la démission de M. Christian MARTIN de son poste de 1<sup>er</sup> adjoint de la commune, M. le Maire propose d'attribuer une indemnité de fonction à Mme Monique BONNET. En effet, depuis le début du mandat, elle s'occupe d'une délégation de fonction sur la partie culturelle et de la visite des chantiers sur le Schéma Urbain de Caractère.

Mme BONNET percevra 4,5 % de l'indice brut comme les adjoints.

Du fait du travail important accompli par Mme Laurence BOUCHASSON, adjointe aux écoles et aux finances, M. le Maire propose une augmentation de son indemnité de 100 €

**Approuvées à l'unanimité.**

### **IV – Augmentation du prix de l'eau.**

Les secteurs de l'eau et de l'assainissement sont une préoccupation permanente de la municipalité. Le budget se doit d'être offensif sur ces deux services.

De gros investissements sont à réaliser :

- pour l'eau potable :

Remplacement du système de chloration par un système plus efficace garantissant une eau potable de qualité satisfaisante et constante.

Reprise du réseau d'eau potable de la route de Gray avec un dimensionnement conforme.

Remplacement des branchements en plomb dans la rue Carnot et la rue Georges Montant.

Acquisition de regards et de compteurs de secteur pour la route de Gray ainsi que d'une machine à prise en charge.

- pour l'assainissement :

Fin du renforcement des réseaux humides.

Etude des réseaux d'eaux pluviales et poste de relevage sur la route de Gray.

Assainissement dans la rue Conscience et dans les « trajés »

Achat d'un terrain pour la station d'épuration.

Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle station d'épuration.

Le maire propose de ne pas changer le tarif de l'assainissement pour l'année 2009 ; par contre, il propose une augmentation sur le prix de l'eau.

Pour le service Eau, le coût pour la location de compteur ne change pas.

	<b>Petit compteur</b>	9,20 €/ semestre
<b>Location de compteur</b>	<b>Calibre moyen</b>	14,40 €/ semestre
	<b>Gros calibre</b>	27,60 €/ semestre

Le prix du m<sup>3</sup> d'eau consommée augmente de 0,10 € pour chaque tranche.

<b>Tranche</b>	<b>Prix de l'eau par m<sup>3</sup></b>
De 0 à 120 m <sup>3</sup>	1,10 €
De 121 à 240 m <sup>3</sup>	0,99 €
De 241 à 3 000 m <sup>3</sup>	0,93 €
De 3 001 à 5 000 m <sup>3</sup>	0,81 €
Au-delà de 5 000 m <sup>3</sup>	0,55 €

**Approuvée à l'unanimité.**

#### **V – Vote des taux d'imposition**

Les travaux engagés porteront essentiellement sur les services eau et assainissement.

Les travaux pour la commune seront axés sur la voirie et le Schéma Urbain de Caractère.

Sur proposition du maire, le conseil municipal décide pour cette année encore, de ne pas augmenter les taux des quatre taxes pour la part communale :

Taxe d'habitation	4,61 %
Taxe sur le foncier bâti	10,41 %
Taxe sur le foncier non bâti	21,96 %
Taxe professionnelle	4,16 %

**Approuvé à l'unanimité.**

#### **VI – Demande de subvention pour ouverture de classes primaire et maternelle**

A l'occasion de la rentrée scolaire 2009/2010, l'appartement de fonction étant libéré, il sera possible d'aménager la 6<sup>ème</sup> classe maternelle. Elle permettra ainsi de résilier le contrat sur le bâtiment provisoire.

De plus, l'ouverture d'une 8<sup>ème</sup> classe primaire est devenue effective depuis le mois de février 2009.

Afin de pouvoir entreprendre ces travaux, le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention.

**Approuvée à l'unanimité.**

#### **VII – Demande de subvention pour réfection de la cour de l'école maternelle**

La cour de l'école maternelle s'est considérablement détériorée ces années dernières. C'est pourquoi, sa réfection est prévue à la section investissement du budget primitif 2009 de la commune.

Des devis sont en cours d'élaboration.

Le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention au Conseil Général.

**Approuvée à l'unanimité**

#### **VIII – Demande de subvention pour pose de bordures de trottoirs**

Pour la réfection des rues envisagée au budget, le conseil municipal autorise le maire à demander une subvention au Conseil Général pour le remplacement de bordures de trottoir.

**Approuvée à l'unanimité**

## **IX – Questions diverses :**

### **- Subvention aux associations.**

Le conseil municipal examine les demandes déposées par les associations et organismes divers. Une somme de 10 000 € a été attribuée aux associations.

Dans l'ensemble, certaines subventions ont été reconduites et d'autres ont été augmentées.

La municipalité assure le coût de la location du gymnase des Carmes pour différentes associations de Marnay qui encadrent les jeunes et les enfants.

Le Syndicat Mixte pour la Construction et la Gestion du Gymnase des Carmes adresse directement aux associations qui utilisent le gymnase le montant de cette location.

La commune compense cette charge supplémentaire des associations par une subvention du montant de la location.

**Approuvée à l'unanimité.**

### **- Indemnité de conseil et de budget.**

Le conseil municipal peut accorder au responsable de la Trésorerie, l'indemnité prévue par la loi et intitulée "indemnité de conseil et de budget" pour tous les services rendus dans la gestion des finances communales.

Faces aux problèmes rencontrés actuellement, M. le Maire propose de suspendre cette indemnité jusqu'à nouvel ordre.

**Approuvée à l'unanimité.**

### **- Avenant du « Schéma Urbain de Caractère »**

L'appel d'offre sur la 1<sup>ère</sup> phase du Schéma Urbain de Caractère concernait deux tranches : une tranche ferme sur les « trajets » les plus utilisés (passage Gauthier, passage Louiset et passage Chalon) et une tranche conditionnelle sur les « trajets » restants (passage du lavoir, passage St Germain).

La 1<sup>ère</sup> tranche étant réalisée, la municipalité a décidé de continuer les travaux de la 2<sup>ème</sup> partie.

Un avenant sur la tranche conditionnelle doit être proposé sur :

- la notification de la tranche conditionnelle du marché d'étude « Schéma Urbain de Caractère »
- le calcul de la rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre
- la clause de répartition entre les co-traitants

**Approuvé à l'unanimité.**

### **- Création de la 8<sup>ème</sup> classe primaire – Engagement de la commune.**

Suite au courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui informe de la création d'une 8<sup>ème</sup> classe à compter de la rentrée scolaire de septembre 2009 à l'école élémentaire de Marnay, le conseil municipal prend acte de cette décision.

Le conseil municipal confirme l'engagement de la commune sur la mise à disposition des locaux et d'équipements et sur la prise en charge des frais de fonctionnement.

**Approuvé à l'unanimité.**

### **- Réfection de l'orgue à l'Eglise.**

La réserve parlementaire est une somme d'argent allouée aux parlementaires pour leur permettre d'aider des projets dans leurs départements.

M. le Maire propose de solliciter cette réserve pour la réfection de l'orgue de l'Eglise.

**Approuvée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h45.